## **AVIS PUBLIC**



## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

## RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-039

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointeaux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'ajout de la section 13.19 et l'ajout d'usages spécifiquement autorisés à la zone 511

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le certificat de conformité a été délivré le **26 janvier 2021** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 2 février 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut Julie Boisvert

Cet avis et ce règlement peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.gc.ca/rdo-pat